



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

Les inscriptions scolaires pour l'admission à l'école maternelle se dérouleront en mairie et concerneront les **élèves non encore inscrits**.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez effectuer les démarches suivantes :

**1) Inscription en mairie** : Retirez le formulaire d'inscription à l'accueil de la mairie.

Déposez-le complété à l'accueil de la mairie accompagné des justificatifs demandés :

- 1) livret de famille,
- 2) le carnet de vaccination,
- 3) un justificatif de domicile.

**2) Extrascolaire** (accueil matin et soir, CIAS) + **restaurant scolaire** (CCAS) : inscrire votre enfant au CIAS (accueil matin et soir) et au CCAS (restaurant scolaire) situés dans les locaux de la mairie au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Ces inscriptions **sont obligatoires**, même si vous ne souhaitez pas l'inscrire au restaurant scolaire, ni à l'accueil du matin ou/et du soir.

C'est une mesure de précaution, au cas où vous ne seriez pas présent à la sortie de l'école. Dans ce cas votre enfant sera directement pris en charge par l'accueil du soir.

**3) Admission** à l'école maternelle : Mme Demonceaux directrice, recevra les parents **sur rendez-vous** : **le lundi 22 mai, mardi 23 mai, vendredi 26 mai de 14h à 15h et la matinée du 1er juin 2023.**

**Merci de contacter la directrice au 04 68 26 39 22 pour la prise de rendez-vous ou par mail : [lasourisverte3@wanadoo.fr](mailto:lasourisverte3@wanadoo.fr)**

**Le jour du rendez-vous à l'école maternelle, merci de vous munir :**

- 1) Du certificat d'inscription scolaire signé par Mr le Maire
- 2) De la fiche de liaison dûment remplie que vous remettra la mairie.
- 3) De 2 photos « format identité »
- 4) De la fiche de renseignements que vous remplirez et que vous signerez.
- 5) Des photocopies des vaccinations de votre enfant.
- 6) Le cas échéant, du certificat de radiation de l'école fréquentée antérieurement.

**Quels enfants sont concernés pour la rentrée 2023/2024 :**

- Les enfants nés en 2021 entre le 1er janvier et le 31 mars pour le TPS (scolarité le matin seulement).
- Les enfants nés en 2020 pour les PS.

- Les enfants nés en 2019 pour les MS.
- Les enfants nés en 2018 pour les GS.

Selon l'évolution du protocole sanitaire, je m'engagerais à recevoir tous les parents en même temps pour une courte réunion et une visite des locaux, avec leurs enfants avant le 6 juillet.

Si la situation ne le permet pas, nous organiserons cette réunion de pré- rentrée à une date définie par mail (fin août ou début septembre).

Je ne manquerai pas de vous tenir informés par mail pour cette réunion.

La directrice : Mme DEMONCEAUX

Le Maire : Jean-François JUSTE